

PERMANENCES JURIDIQUES GENERALISTES

Permanences juridiques généralistes

Objet

Les permanences juridiques généralistes sont destinées à toute personne souhaitant obtenir une information et/ou une orientation juridique.

L'information juridique dispensée par le juriste ne se substitue pas à la consultation d'un avocat.

Calendrier

Jour du mois	Horaires	Commune	Lieu	Modalités	Rdv pris au :
1er mardi	16h30/19h30	Egly	Mairie	sur rdv	01 69 26 28 00
1er vendredi	13h30/16h30	Lardy	Espace social	sans rdv	
2è lundi	13h/16h	Breuillet	20 rue des Ecoles	sans rdv	
2è jeudi	9h/12h	Saint-Germain-Lès-Arpajon	CCAS	sur rdv	01 69 26 26 23
2è jeudi	13h30/16h30	Ollainville	Mairie	sur rdv	01 69 26 19 19
3è vendredi	9h/12h	Marolles-en-Hurepoix	Mairie	sans rdv	
4è lundi	13h30/16h30	Breuillet	20 rue des Ecoles	sans rdv	
4è jeudi	9h/12h	La Norville	Mairie	sur rdv	01 69 26 19 05
4è jeudi	15h/18h	Arpajon	Mairie	sur rdv	01 69 26 15 05

* ex.: le 1er mardi du mois

Prestataires : à préciser ultérieurement

Permanences juridiques spécialisées personnes âgées et leur entourage

Objet

Les permanences juridiques spécialisées sont des permanences juridiques généralistes réservées aux personnes âgées et à leur entourage. Information et/ou orientation juridique seront dispensées.

Calendrier

Les 2^e et 4^e vendredi du mois, de 9h à 12h, dans les locaux du CLIC Orgessonne ; à compter du 25 février 2011.

La permanence fonctionne **sur rendez-vous** à prendre auprès du secrétariat de AGE au **01 69 23 21 26**.

Prestataire : Association Gérontologique de l'Essonne (AGE)

Permanence avocat

Objet

Les permanences de l'avocat sont destinées à toute personne souhaitant obtenir un conseil juridique.

Calendrier

15/01, 05/02, 05/03, 02/04, 14/05, 04/06 : au CCAS de Saint-Germain-Lès-Arpajon

22/01, 12/02, 19/03, 30/04, 21/05, 18/06 : à l'Espace Municipal Jules Vallès

La permanence fonctionne **sur rendez-vous** à prendre auprès du CCAS de Saint-Germain-Lès-Arpajon : **01 69 26 26 23**.

Avocat : *Maître BECAM*

PERMANENCES JURIDIQUES D'AIDE AUX VICTIMES

Permanences juridiques d'aide aux victimes

Objet

Les permanences juridiques d'aide aux victimes sont destinées à toute personne victime d'une infraction pénale souhaitant obtenir une information et/ou une orientation juridique. L'information juridique dispensée par le juriste ne se substitue pas à la consultation d'un avocat.

Calendrier

Jour du mois	Horaires	Commune	Lieu	Modalités	Informations
2è mercredi	9h/12h	Breuillet	20 rue des Ecoles	sans rdv	01 60 78 84 20
3è mercredi	14h/17h	Arpajon	Mairie		
4è mercredi	9h/12h	Breuillet	20 rue des Ecoles		

Prestataire : MEDIAVIPPP91

Permanences juridiques d'aide aux victimes de violences conjugales

Objet

Ces permanences juridiques sont destinées aux victimes de violences conjugales souhaitant obtenir une information et/ou une orientation juridique.

Aucun conseil juridique ne peut être dispensé par les juristes assurant ces permanences.

Calendrier

Jour du mois	Horaires	Commune	Lieu	Modalités	Informations
3è jeudi	9h30/12h30	Arpajon	Commissariat	sans rdv	01 60 79 42 26

Prestataire : CIDFF91

Permanences de soutien psychologique pour les victimes de violences conjugales et leurs proches

Objet

Ces permanences apportent soutien psychologique, réorientation et accompagnement vers des services juridiques, de réinsertion professionnelle, d'aide familiale...

Calendrier

Jour du mois	Horaires	Commune	Lieu	Modalités	Informations
4è lundi	9h/12h	Arpajon	Commissariat	sans rdv	01 60 11 97 97

Prestataire : Paroles de femmes

PERMANENCES DE RESOLUTION AMIABLE DES CONFLITS - MEDIATION FAMILIALE

Objet

Ces permanences ont pour objectif d'aider les personnes d'une même famille en conflit à rétablir le dialogue et à trouver ensemble des solutions.

Calendrier

Jour du mois	Horaires	Commune	Lieu	Modalités	Informations
2 ^e et 4 ^e mardi	14h/20h	Egly	Mairie	sur rdv	01 69 81 93 35

Prestataire : APCE 91